Annexe 3 : Localisation des points de rejets des eaux pluviales

Origine des eaux pluviales collectées

Point de rejet	Zone(s) concernée(s)	Milieu récepteur
Point n°1	Ensemble E2 + Bâtiment A + Cours/voiries	Fossé busé à l'arrière des bâtiments A et B puis bassin d'orage communal
Point n°2	Ensemble E1 (embouteillage)	Fossé busé à l'arrière des bâtiments A et B puis bassin d'orage communal
Point n°3	Toitures du Bâtiment B	Bassin d'orage CSR puis bassin d'orage communal
Point n°4	Quais d'expédition du Bâtiment B	Séparateur hydrocarbures, bassin de rétention puis ruisseau de la Chênaie
Point n°5	Cour/voiries + Parc à pommes en période hors campagne	Ruisseau de la Chênaie (busé)
Point n°6	Cours/voiries et toitures bâtiments administratifs	Ruisseau de la Chênaie (busé)
Point n°7	Cour/voiries + Parc à pommes en période hors campagne	Ruisseau de la Chênaie (busé)
Point n°8	Cours/voiries et toiture bâtiment administratifs	Réseaux eaux pluviales communal puis ruisseau de la Chênaie (busé)
Point n°9	Cours/voiries transfo et toiture	Réseaux eaux pluviales communal puis ruisseau de la Chênaie (busé)

Plan de localisation des points de rejet des eaux pluviales au milieu aquatique

